

FORMULAIRE DE CANDIDATURE "CHEMINS AU NATUREL"



Sentiers.be pourra suivre et offrir le matériel nécessaire à la réalisation d'un nombre limité de « Chemins au naturel ». Ce dossier de candidature a pour objectif de nous aider à sélectionner les projets qui seront retenus. Si certains points vous posent questions, n'hésitez pas à nous contacter :
gaelle.cassothe@sentiers.be

LE GROUPE D'ENFANTS

COORDONNÉES DE L'ÉCOLE ET DE LA CLASSE

TYPE D'ENSEIGNEMENT

INSTITUTEUR.TRICE ACCOMPAGNANT.E DU PROJET

LE CHEMIN, LIEU DU PROJET

Voici les critères à respecter pour le choix du chemin. Il doit être : **public, proche de l'école (moins de 3km), fréquenté** mais idéalement **interdit à la circulation des véhicules motorisés** ou très large avec des abords (bords du chemin, talus, bandes enherbées ...) **assez large (3,5 m)** permettant d'y faire des aménagements piétons, pour que des aménagements en faveur de la biodiversité puissent être entrepris sur les abords avec **l'accord de la commune ou du propriétaire.**

Lors de votre recherche associez la commune qui doit donner son accord et/ou la personne ou le groupe qui vous apportera son soutien (cf.ci-dessous). Soyez aussi vigilant à la proximité de champs ou pâtures (pulvérisation et présence d'animaux pouvant manger les plantations).

Si vous hésitez entre différents chemins, contactez nous ou complétez plusieurs fois les informations ci-dessous pour chaque chemin concerné.

La largeur des chemins vicinaux est inscrite sur la cartes des Atlas, celle des chemins innomés peut être trouvée sur les plans de cadastres. Ces deux documents sont disponibles à l'administration communale.

Documents obligatoires à joindre : extrait de carte où l'école et le chemin sont clairement indiqués + photos ou vidéo avec votre smartphone présentant le départ, l'arrivée, les éléments particuliers, la largeur ...)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du chemin

Situation géographique (par exemple entre la rue ... et ...)

Distance entre le chemin et l'école
(idéalement - de 3km)

Largeur totale de l'assiette (largeur
du passage + bas cotés, talus ...)

Si la largeur du chemin est < à 3,5m et nécessite donc des aménagements sur les abords en accord avec la commune ou le propriétaire, détaillez ici la situation

FRÉQUENTATION

Accès autorisé aux motorisés ? oui - non (biffez la mention inutile)

Si oui, possible de l'interdire
durant les animations ? oui - non (biffez la mention inutile)

Passage de personnes non-
motorisées ? très fréquent - fréquent - occasionnel
(biffez la mention inutile)

LES ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Dans le cadre de ce projet, nous vous proposons de réaliser avec les enfants toute une série de petits aménagements, de semis et de plantations le long du chemin adopté. Nous vous les listons ici pour **information et premier choix**. Le choix définitif se fera ultérieurement, après avoir visité les lieux avec vous et un naturaliste, lors de l'établissement du plan d'aménagement. Il n'y a **pas de limite de sélection** dans la réalisation d'un maximum d'aménagements.

PLANTATIONS ET SEMIS

Plantation de 2 fruitiers ? oui - non (biffez la mention inutile)

Plantation d'une haie ? oui - non (biffez la mention inutile)

Plantation d'arbustes à petits fruits ? oui - non (biffez la mention inutile)

Semi d'une bande fleurie ? oui - non (biffez la mention inutile)

GÎTES ET NICHOIRS

Montage et placement de 2 nichoirs ? oui - non (biffez la mention inutile)

Confection et placement d'1 gîte à insectes ? oui - non (biffez la mention inutile)

Confection et placement d'1 abri à hérisson ? oui - non (biffez la mention inutile)

Confection et placement d'1 abri à chauve-souris ? oui - non (biffez la mention inutile)

PETITS AMÉNAGEMENTS

Mise en place d'1 tas de pierres ? oui - non (biffez la mention inutile)

Mise en place d'1 tas de bois ? oui - non (biffez la mention inutile)

Confection et placement d'1 perchoir à rapaces ? oui - non (biffez la mention inutile)

Confection et placement d'1 baignoire à oiseaux ? oui - non (biffez la mention inutile)

L'ADOPTION OFFICIELLE DU CHEMIN

Dans le cadre de ce projet les enfants adoptent le chemin sur lequel ils travailleront. Cette adoption est formalisée par une **charte signée** d'une part par les enfants et d'autre part, par le propriétaire du chemin. Il est donc essentiel d'informer la commune ou le propriétaire du chemin, de votre candidature et de vous assurer de son adhésion.

CONTACTS AVEC LA COMMUNE

L'appel à projet vous a été transmis par la commune (si non, par quel biais) ? oui - non (biffez la mention inutile)

La commune a été associée au choix du/des chemins ? oui - non (biffez la mention inutile)

Un.e employé.e communal.e appuie le projet? oui - non (biffez la mention inutile)
Service
Nom et prénom
Tél/GSM
Mail

Un.e échevin.e communal.e appuie le projet ? oui - non (biffez la mention inutile)
Compétences
Nom et prénom
Tél/GSM
Mail

Le projet a été soumis au Collègue qui a donné un accord de principe en cas de sélection de votre candidature ? oui - non (biffez la mention inutile)
Y-a-t-il des conditions d'accès ? oui - non (biffez la mention inutile)
Si oui, lesquelles ?

S'IL S'AGIT D'UN AUTRE PROPRIÉTAIRE QUE LA COMMUNE

Nom et Prénom

Tél/GSM

Mail

Le propriétaire a-t-il donné son accord de principe ? oui - non (biffez la mention inutile)



POUR LES ASPECTS NATURALISTES

Avant d'entamer les actions de terrain, vous devrez **définir d'un plan d'aménagement** ; il sera alors nécessaire d'avoir l'**avis d'un naturaliste** qui connaît bien les milieux naturels locaux. De plus, l'aide de ce naturaliste local sera précieuse pour accompagner les enfants dans la découverte de la nature qui borde leur chemin.

Pour trouver un naturaliste et/ou un groupe qui pourra vous aider, pensez à la locale de Natagora, la locale des CNB (Cercle des naturalistes Belges), les groupes de travail du PCDN ou PCDR (Plan Communal de Développement de la Nature/ Programme Communal de Développement Rural) et/ou demandez à l'éco-conseiller de la commune.

La personne responsable du projet est naturaliste ? oui - non (biffez la mention inutile)

Un groupe/une personne vous apportera son soutien ? oui - non (biffez la mention inutile)

Nom de l'association/groupe

Nom et prénom de la personne de contact

Tél/GSM

Mail

POUR LE TRAVAIL DE TERRAIN

Pour réaliser des plantations le long du chemin, il sera nécessaire d'aider les enfants **pour la préparation du terrain** (creuser les trous, etc.). Vous pourrez compter sur l'aide :

Du service travaux de la commune ? oui - non (biffez la mention inutile)

Des parents ? oui - non (biffez la mention inutile)

Du groupe "naturaliste" ? oui - non (biffez la mention inutile)

Pour réaliser **les autres aménagements** : tas de bois, tas de pierres, gîte à insectes, gîte à hérissons, perchoir à rapaces... vous pourrez compter sur l'aide :

Du service travaux de la commune ? oui - non (biffez la mention inutile)

Des parents ? oui - non (biffez la mention inutile)

Du groupe "naturaliste" ? oui - non (biffez la mention inutile)

Les panneaux seront installés sur le bord du chemin (1 grand et 10 petits panneaux didactiques concernant les aménagements). Les panneaux et le support du grand panneau seront fournis par Sentiers.be, pas les dix petits piquets. Pour réaliser ce travail, vous pourrez compter sur :

Le service travaux de la commune ? oui - non (biffez la mention inutile)

Les parents ? oui - non (biffez la mention inutile)

Le groupe "naturaliste" ? oui - non (biffez la mention inutile)

AUTRES PROJETS NATURE ET INFORMATIONS

L'école a-t-elle déjà participé à un autre projet nature/biodiversité/écologie ? oui - non (biffez la mention inutile)

Si oui, lesquels ?

En quelle année ?

La classe concernée par ce projet était-elle impliquée ? oui - non (biffez la mention inutile)

Si vous pensez à d'autres informations, remarques ou commentaires qui pourraient nous être utiles dans la sélection des projets, n'hésitez pas à nous en faire part ici :

Collecte de données personnelles - Les informations recueillies via ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ASBL Sentiers.be. Elles sont conservées tant que l'ASBL poursuit ses activités et ne sont utilisées que pour des projets en lien avec l'ASBL Sentiers.be. Les données ne sont pas communiquées à des tiers ou commercialisées (il faudra changer cela quand on fera la convention avec Vivre Ici). Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données du 14 avril 2016 adopté par le Parlement européen et d'application à parti du le 25 mai 2018, vous pouvez exercer vos droits prévus dans ladite loi et dit règlement en nous contactant via notre info@sentiers.be. Plus d'info sur sur le Déclaration de l'ASBL Sentiers.be relative à la protection de la vie privée via ce lien : <http://www.sentiers.be/2018/05/24/declaration-de-lasbl-sentiers-be-relative-a-la-protection-de-la-vie-privee/>

